

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Chers collègues,

Il y a des réformes qui passent inaperçues, et d'autres qui touchent directement à ce qui nous définit : notre métier, tel qu'il est reconnu par l'administration. La refonte de la NAFA, la nomenclature qui classe chaque entreprise artisanale par activité, est de celles-là. Et je tiens à ce que chacune et chacun d'entre vous en mesure les enjeux avant qu'elle ne s'impose à tous.

Cette révision vise à faire coller la nomenclature à la réalité de nos métiers d'aujourd'hui, la distinction plus nette entre taxis et VTC dans le transport de personnes, la réorganisation des activités liées au e-commerce et à la vente à domicile, la restructuration du secteur automobile entre réparation, vente et services. Autant de secteurs où beaucoup d'entre vous exercent, et où un mauvais classement peut avoir de vraies conséquences.

Le 1^{er} janvier 2027, la nouvelle NAFA s'appliquera définitivement, sans retour en arrière possible. J'insiste particulièrement

auprès de nos artisans multi-activités, votre classement se fera sur la base de votre chiffre d'affaires dominant, ce qui mérite une vérification attentive.

Je ne vous cache pas que, dans la majorité des cas, le changement se fera automatiquement et sans difficulté. Mais « la majorité des cas » n'est pas « tous les cas », et c'est justement pour ceux d'entre vous dont l'activité est spécifique, récente ou à cheval sur plusieurs secteurs que la vigilance s'impose.

C'est le rôle de votre CMA de l'Allier de vous accompagner dans cette transition. N'attendez pas d'être bloqués pour nous solliciter et appelez gratuitement au 3006, nous vous accompagnerons pour vérifier votre code et, si nécessaire, engager la correction. Une bonne classification aujourd'hui, c'est moins de complications demain.

Dominique DIAT
Présidente de la CMA Allier

Toute l'actualité
de votre CMA



Passez facilement à la **FACTURATION ÉLECTRONIQUE**

avec la solution de gestion et de facturation de la CMA

- ✓ Conforme facturation électronique 2026 (Plateforme Agréée)
- ✓ Factures, devis illimités, comptabilité simplifiée
- ✓ Déclarations URSSAF intégrées (partenaire officiel)
- ✓ Accompagnement par un conseiller CMA

Pour en savoir plus



artisanat.fr/gestion



4,9/5

sur 1,3 K avis Google